



Le Maire

Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.

J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Dulud-Laffitte le 11 janvier 2020.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Zone 30 / Plan Vélo

Plusieurs questions relatives à la vitesse des véhicules et aux aménagements cyclables ont permis d'évoquer en quelques mots le Plan Vélo lancé en 2019 et présenté lors de la Journée du Vélo du 25 mai dernier.

Celui-ci a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo et la cohabitation avec les autres usagers de l'espace public à travers 4 principales actions : Zone 30, une ville apaisée / Faciliter et sécuriser le stationnement / Aménager et sécuriser la voie publique / Concerter et informer les usagers.

Concernant plus spécifiquement les Zones 30, celles-ci ont été jusqu'à présent privilégiées aux abords des établissements scolaires. Avec ce plan, l'objectif est d'étendre progressivement ces Zones à l'ensemble de la Ville, la vitesse moyenne constatée sur les voies communales étant d'ores et déjà de 29 km/h.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site de la Ville : <https://www.neullysurseine.fr/plan-velo>

• Incivilités : déjections canines

Des riverains se sont plaints du manque de civisme de certains propriétaires de chiens.

Le respect des aménagements végétalisés, ainsi que de l'ensemble des espaces publics, contribue à l'embellissement de notre environnement et à la qualité de notre cadre de vie auxquels chacun de nous est attaché. Pour cela la Ville mène une politique active de sensibilisation, en multipliant notamment les distributeurs de sacs pour déjections canines (71 sur la Ville dont 10 dans votre quartier). 3 véhicules travaillent également 7 jours sur 7 (excepté les jours fériés) sur l'ensemble des voies publiques de la Ville et une « brigade verte », composée d'agents assermentés, est en place depuis 2015 pour renforcer la lutte contre les nuisances et incivilités d'ordre environnemental. Tout propriétaire qui ne respecterait pas la propreté de la rue risque ainsi une amende de 68 €.

La Ville en appelle donc une nouvelle fois au sens de la responsabilité de chacun pour continuer à rendre Neully plus propre et garantir le bien vivre ensemble.

• Renforcement du dispositif contre les rats

Comme toutes les villes de la région parisienne, Neuilly est confrontée à la présence de rats sur son territoire. Leur nombre n'a pas augmenté mais ils deviennent plus visibles du fait de leurs déplacements en surface.

La Ville intervient sur la voie publique, le réseau d'assainissement communal, les bâtiments, les parcs et jardins communaux. Nous mettons d'ores et déjà en œuvre un certain nombre d'actions : accentuation des passages préventifs (6 fois par an), suivi du traitement du réseau d'assainissement départemental géré par la SEVESC, exigence – selon la réglementation – d'un certificat de traitement raticide de tous les chantiers, vérification des certificats obligatoires de dératisation pour les copropriétés.

Depuis la mi-novembre, de nouvelles actions ont été mises en place sur les rues où les rats sont les plus nombreux : avenue du Roule et sur l'Île de la Jatte (du Pont de Bineau jusqu'au Temple de l'Amour). Ces interventions concernent le débroussaillage des espaces verts afin de réduire les cachettes, la plantation de plantes vivaces plus petites ou de gazon, la réduction des points d'accès à l'eau et à la nourriture ainsi que le traitement des nids avec de la glace carbonique.

De nouvelles poubelles seront également installées tout prochainement. Spécialement conçues pour Neuilly, celles-ci répondront à la fois aux exigences du plan Vigipirate et à la lutte contre les rats. Les premières corbeilles seront implantées le long de l'avenue du Roule ainsi que sur l'avenue Charles de Gaulle, au fur et à mesure de l'avancée des travaux des Allées de Neuilly.

Les acteurs privés, copropriétés et usagers de l'espace public ont également un rôle à jouer et doivent harmoniser leurs initiatives avec celles de la Ville afin d'obtenir un résultat durable. Nous serons ainsi particulièrement vigilants sur le respect de la réglementation en vigueur en matière de dératisation des copropriétés, horaires de sortie des bacs d'ordures ménagères, réglementation des squares etc.

• Le nouveau 167 (avenue Charles de Gaulle)

Pour mémoire, le 167 de l'avenue Charles de Gaulle, qui abritait une salle de spectacle, le centre technique municipal et des logements sociaux, fait l'objet d'une grande opération de reconstruction. Les objectifs de cette opération sont de valoriser le foncier, d'accroître le nombre de logements sociaux et de regrouper des équipements publics et les services municipaux d'exécution.

Le nouveau 167 sera ainsi constitué de 200 logements sociaux, d'une quarantaine de logements en accession, d'ateliers municipaux en sous-sol et d'un espace dédié aux activités culturelles et de création en façade, côté avenue Charles de Gaulle.

Les travaux de la phase 1, côté avenue Charles de Gaulle, débuteront d'ici la fin du 1^{er} semestre 2020 avec les travaux de démolition et se poursuivront avec ceux de construction jusqu'au 1^{er} semestre 2023.

Les travaux de la phase 2, côté rue Pierret, sont quant à eux prévus entre le 2nd semestre 2022 et le 2nd semestre 2025.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Circulation rues Ancelle et d'Orléans, cambriolages, vitesse excessive rue Dulud et boulevard Maillot, vélos circulant sans éclairage, collecte du verre, tourne-à-droite pour les cyclistes etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 11 janvier.

À SAVOIR

• La Ville accroît le nombre de caméras de vidéoprotection

Dans le cadre d'un déploiement de caméras supplémentaires, 13 nouvelles caméras de vidéoprotection de dernière génération ont été installées en 2019, portant ainsi à 61 le nombre total sur la ville.

Pour rappel, celles-ci sont prioritairement implantées autour des points d'entrées/sorties de Neuilly ainsi que dans les principales zones de passage, notamment commerçantes et scolaires. Ce dispositif est opérationnel 24h/24 et 7J/7, avec un relais de la Police Municipale assuré par la Police Nationale.

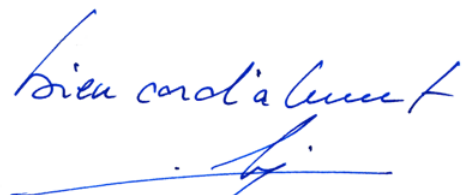
Par ailleurs, outre leur caractère dissuasif, les caméras constituent une aide efficace pour les enquêtes judiciaires et l'identification des auteurs d'infractions pénales.

• Sécurité des immeubles

Monsieur Thion, chargé de mission à la Mairie et ancien cadre de la Police Nationale, peut venir prodiguer dans la première partie de l'assemblée générale de votre copropriété, des conseils préventifs pour dissuader et freiner d'éventuels malfaiteurs. Il est également en mesure d'évaluer, à titre gracieux, les problèmes de sécurité que vous rencontrez en procédant à un audit de votre immeuble. Il suffit pour cela que le président de votre copropriété lui adresse une demande en le contactant aux coordonnées suivantes : thion.lionel@sfr.fr / 06 29 78 69 62.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Dulud-Laffitte.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neullysurseine.fr*



L'APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE ÉVOLUE Téléchargez-là*!

Salissures, dégradation, stationnement deux roues gênants, nuisibles ... choisissez parmi les types de signalement proposés et postez votre photo géolocalisée.

Nouveaux services : cartes des déménagements et des travaux en cours, stationnements, numéros utiles.

***Attention ! Pensez à effectuer la mise à jour au cas où celle-ci ne serait pas automatisée sur votre smartphone.**



RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2020, tous les emballages se recyclent.

Barquettes, pots, films et sachets plastiques, petits emballages métalliques peuvent se jeter dans le bac bleu.

Pour bien trier, consultez le guide disponible en mairie ou sur : neullysurseine.fr/ou-jeter-mes-dechets



CONFÉRENCES SÉCURITÉ

Les 4, 5 et 6 février 2020

Salle de Bagatelle

Lionel Thion, ancien cadre de la Police Nationale et consultant sécurité pour la Ville, anime régulièrement des conférences.

Accompagné de la police municipale, il vous informe sur le comportement et le mode opératoire des malfaiteurs.

Renseignements : 01 55 62 62 23 - steve.tadieu@ville-neullysurseine.fr



Neully Actualité

**Abonnez-vous à la newsletter
sur neullysurseine.fr**



neullysurseine.fr



[@VilledeNeully](https://twitter.com/VilledeNeully)



Ville de Neully



Appli Ville de Neully

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes